



**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil communal  
le 7 octobre 2021**

**RAPPORT N° 27/2021  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Indemnités du Conseil communal pour la législature 2021-2026**

Rapport No 27/2021 au conseil communal

Rapport de la commission des finances sur le

**PREAVIS No 27/2021 AU CONSEIL COMMUNAL**

Indemnités du conseil communal pour la législature 2021 - 2026

Préavis 27/2021 porté à l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Présences

MM.	<b>BAUD</b> Francis <b>BERTSCHY</b> Patrick
Mme	<b>CARRUZZO EVEQUOZ</b> Emmanuelle
MM.	<b>CHIFFELLE</b> Pierre <b>GHORAYEB</b> Olivier <b>GONTHIER</b> Alain <b>HERMINJARD</b> Philippe <b>LAVANCHY</b> Laurent, président <b>MATTHYS</b> Vincent <b>MARINELLI</b> Victor <b>SCHOBINGER</b> Bastien <b>STÜBI</b> Antoine <b>TRUFFER</b> Fabien

Excuses

Mme	<b>MARGGI</b> Claire
M.	<b>RIZZELLO</b> Martino

Assistent à la séance

Mme	<b>SIMONIN</b> Anne-Francine, présidente du conseil
MM.	<b>LUCCARINI</b> Yvan, syndic <b>DEBONNEVILLE</b> Alain, chef de service

1. Introduction

Le bureau du conseil communal a désigné la commission des finances comme commission ad hoc pour examiner ce préavis, rédigé par le bureau et transmis par la municipalité.

Le tableau synoptique en annexe du rapport de la commission montre les continuités et les différences que propose le bureau du conseil communal entre les législatures 2016-2021 et 2021-2026. Les cases grisées sont celles qui font l'objet d'amendements proposés par la commission.

2. Présentation par Mme Simonin, présidente du conseil communal

Mme Simonin, présidente du conseil communal, introduit le sujet. Le bureau du conseil propose des émoluments linéaires, plutôt que par palier, pour être plus équitables, et une simplification, une unification des tarifs. Vu l'augmentation des commissions ad hoc de 7 à 11 membres, les mêmes émoluments sont proposés que pour les commissions à 13 membres. La commission de gestion s'est aussi penchée sur cette question la législature précédente et a fait des propositions dans le sens duquel le bureau est allé.

Le bureau a aussi investigué à la Tour-de-Peilz, où la présidence touche 5000.- par an, et le bureau des indemnités plus élevées qu'à Vevey.

2. Discussion (selon les lignes de la proposition du bureau du conseil) :

**Présidence du conseil communal :**

La question est posée du pourquoi des 50 % d'augmentation ?

Réponse : le poste demande beaucoup de travail et d'engagement, équivalent à un 5,7 % EPT selon la présidente, à plus selon d'autres. Il y a plus de représentations qu'avant, plus de groupes au conseil, 4000.- ne semblent déjà pas avoir été assez avant, et il n'y a pas eu d'adaptation depuis longtemps.

Après discussion, la commission s'oppose à l'augmentation de l'indemnité annuelle pour la présidence du conseil, par 5 voix contre 4, et 4 abstentions.

Elle propose l'**amendement** suivant :

*Présidence du conseil – annuel – 4000.-*

**Vice-présidences :**

Question : pourquoi descendre de 500.- à 250.- pour la seconde vice-présidence ?

Réponse : elle demande moins de travail, moins de disponibilité, n'inclut presque aucune représentation, et par rigueur financière.

**Secrétariat du conseil :**

Question : pourquoi augmenter le salaire de la secrétaire du conseil de 300.- ?

Mme Simonin répond : pour l'indexer.

Il est rappelé ensuite que la secrétaire du conseil, qui recevait auparavant un émolument de 12'000.- par an, reçoit depuis quelques années un salaire, incluant les charges sociales. Avec ce salaire brut, le salaire net équivaut aux 12'000.- touchés avant. Pas d'annuités, mais ce salaire peut être modifié à chaque vote du budget. La secrétaire reçoit aussi la même adaptation de salaire que le reste du personnel communal, votée avec le budget.

*Information complémentaire non évoquée en séance : son salaire brut était de 15'348.- en 2020, et le budget 2021 prévoit 15'400.-.*

**Secrétariat suppléant :**

Les émoluments pour le secrétariat suppléant sont justifiés par le fait que si la personne ne fait pas partie du bureau, elle participe à ses séances, et doit être présente à tous les conseils.

**Secrétariats de commissions :**

Face à l'intention de la municipalité de ne plus accorder informellement à certaines commissions, notamment à celle des finances, une personne pour assurer le secrétariat, la question se pose d'ajouter une ligne pour un secrétariat des commissions du conseil, commissions permanentes ou avec sujet particulièrement complexe en particulier.

Mme Simonin déclare que la municipalité a invité le bureau à se pencher sur la question du secrétariat des commissions permanentes.

M. Luccarini ajoute que la question pour la municipalité n'est pas de refuser des secrétaires, mais bien de mettre le budget au bon endroit si on crée cette ligne, à savoir sur le budget du conseil communal.

La discussion continue sur la question de savoir s'il s'agit d'un autre poste budgétaire que les émoluments du conseil, donc à créer lors de l'élaboration du budget, ou si on peut l'intégrer ici tout de suite.

Un commissaire propose d'ajouter une ligne dotée de 5'000.-.

Un autre signale que s'il y a un ou une secrétaire, alors il y aura moins de frais pour les rapports.

La réaction d'autres membres de la commission est que le montant à mettre au budget est à discuter avant décision, qui se fera lors de l'examen du budget 2022.

Au vote, la proposition d'ajout d'une ligne est refusée : 2 oui, 5 non, 6 abstentions.

### **Jetons de présence :**

Un commissaire souligne que 30.- par séance sont peu. Si les jetons de présence sont passés de 20.- à 30.- il y a 20 ans, les séances sont aussi passées de 1h30-2h à 3h. Il propose donc de passer de 30.- à 40.- par séance.

La discussion montre que s'il ne serait d'un côté pas juste de ne pas adapter cette ligne au regard du temps consacré, on peut d'un autre côté souligner qu'il s'agit là plutôt d'un défraiement de base, comparable à celui de bénévoles.

En arrière-plan se pose aussi la question du financement des partis, qui touchent tout ou partie de ces jetons. Il serait donc judicieux qu'il y ait réflexion au sein des groupes sur ce montant, et comparaison avec d'autres villes.

### **Présidence de la commission de gestion :**

Question : pourquoi 500.- annuels, et rien pour les autres présidences de commissions permanentes ?

Réponse de Mme Simonin : la présidence de la commission de gestion doit coordonner tous les rapports, et gérer tout le travail des sous-commissions. C'est un énorme travail qui serait reconnu ainsi. Le bureau a imaginé un paquet global pour cette présidence, et propose qu'on en fasse l'essai.

Un commissaire estime qu'il serait plus juste de payer le rapport final de la présidence de la commission de gestion, plutôt que forfait annuel. Il est bizarre que cette fonction soit payée plus que celle des membres du bureau du conseil et autres présidences de commissions permanentes, qui ont aussi beaucoup de travail.

Un autre argue que par simplification, l'idée d'un forfait est bonne pour la présidence de la commission de gestion.

Après discussion, et en relation avec sa proposition de rétribuer les rapports en fonction du nombre de séances (voir le point ci-dessous), la commission refuse l'indemnité annuelle pour la présidence de la commission de gestion par 10 voix contre 2 et 1 abstention.

Elle propose l'**amendement** suivant :

*Présidence de la commission de gestion – Annuel – 0.-*

### **Toutes commissions, durée :**

Le passage au temps des émoluments pour toutes les commissions est estimé simple, universel, et bon.

### **Rédactions des rapports :**

Un commissaire plaide contre l'idée de rapports payés à la minute. Il propose de rester à l'ancien système, unifié à 150.- par rapport pour une séance. S'il y a plusieurs séances, on augmente l'émolument de 80.- par séance. Ce système permettrait aussi de rétribuer plus justement les rapports des commissions permanentes (rapport sur le budget de la commission des finances, rapport annuel de la commission de gestion où chaque séance de relecture serait décomptée, par exemple).

Après discussion, la commission tombe d'accord sur le fait que si la proposition du bureau du conseil – au temps effectif passé sur un rapport - paraît plus juste, elle est difficile à mettre en œuvre.

La commission vote donc unanimement la rédaction d'un rapport de séance à 150.-, plus 80.- par séance supplémentaire.

Elle propose donc l'**amendement** suivant :

*Rédaction d'un rapport*

*Rapport pour une commission d'une séance* - 150.-

*Complément pour chaque séance supplémentaire* - 80.-

3. Vote final

La commission approuve le préavis tel qu'amendé par elle par 10 voix, et 1 abstention.

4. Conclusion

En conclusion, Madame la présidente, cher-es collègues, c'est par 10 voix et une abstention que la commission des finances vous invite à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

Vu le préavis N° 27/2021 du 30 août 2021, concernant les « indemnités du conseil communal pour la législature 2021-2026 »,

Vu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

décide

de fixer les indemnités du conseil communal pour la législature 2021-2026 comme suit :

<b>Présidence du conseil</b>	Annuel	4'000.-
<b>Secrétaire du conseil</b>	Salaire annuel	15'500.-
<b>Secrétaire suppléant-e</b>		
Indemnité fixe	Annuel	300.-
En plus pour chaque PV de séance de conseil	PV	500.-
<b>Bureau du conseil communal</b>		
1 <sup>ère</sup> vice-présidence	Annuel	500.-
2 <sup>ème</sup> vice-présidence	Annuel	250.-
Scrutateurs / Scrutatrices	Annuel	250.-
Scrutateurs suppléants / Scrutatrices suppléantes	Annuel	200.-
<b>Jetons de présence</b>		
Séances du conseil communal	Par séance	30.-
<b>Toutes commissions</b>		
Présence à la séance & tranche de 30 minutes	Par séance	30.-
Tranche de 30 minutes supplémentaires entamée	Par tranche	10.-
<b>Rédaction d'un rapport</b>		
Rapport pour une commission d'une séance	Par séance	150.-
Complément pour chaque séance supplémentaire	Par séance	80.-
<b>Votations et élections</b>		
Participation aux opérations de dépouillement des scrutins (dimanche)	Par dimanche	90.-
Ouverture des enveloppes de transmission avant le jour du scrutin	Tarif horaire	25.-

Pour la commission des finances :

  
Laurent Lavanchy

Vevey, le 20 septembre 2021

Annexe : Tableau comparatif des indemnités pour la législature 2016 – 2021 et des indemnités proposées par le bureau du conseil pour la législature 2021 – 2026. Les cases grisées sont celles qui font l'objet d'amendements proposés par la commission.

	<b>Période</b>	<b>2016-21</b>	<b>2021-26</b>
<b>Présidence</b> du Conseil	Annuel	4000.-	6000.-
<b>Secrétaire</b> du Conseil, indemnité fixe	Annuel	15'200.-	15'500.-
Secrétaire suppléant·e, indemnité fixe	Annuel	300.-	300.-
<i>en plus pour chaque PV de séance</i>	PV	500.-	500.-
<b>Membres du bureau</b> du Conseil			
<i>1<sup>ère</sup> vice-présidence</i>	Annuel	500.-	500.-
<i>2<sup>ème</sup> vice-présidence</i>	Annuel	500.-	250.-
<i>Scrutateurs, scrutatrices</i>	Annuel	250.-	250.-
<i>Scrutateurs, scrutatrices suppléant·es</i>	Annuel	200.-	200.-
<b>Jetons de présence</b> pour séances du Conseil	Par séance	30.-	30.-
<b>Commissions</b> permanentes			
<i>En-dessous de deux heures</i>	Par séance	50.-	
<i>Au-delà de deux heures</i>	Par séance	60.-	
Commission d'une journée	Journalier	200.-	
Commission d'une demi-journée	Demi-journalier	100.-	
Commissions ad hoc			
<i>En-dessous de deux heures</i>	Par séance	50.-	
<i>Au-delà de deux heures</i>	Par séance	60.-	
<b>Toutes commissions</b>			
<i>Présence et 1<sup>ère</sup> tranche de 30 minutes</i>	Par séance		30.-
<i>Tranche de 30 minutes suppl. entamée</i>	Par tranche		10.-
Présidence de la commission de gestion	Annuel		500.-
<b>Rapports</b>			
<i>Commissions permanentes</i>	Par rapport	150.-	
<i>Commission de 7 membres</i>	Par rapport	150.-	
<i>Commission de 11 membres</i>	Par rapport	250.-	
<b>Toute rédaction de rapport</b>			
<i>Prise en charge et 1<sup>ère</sup> tranche de 30 minutes</i>	Par rapport		80.-
<i>Tranche de 30 minutes suppl. entamée</i>	Par tranche		20.-
<b>Votations et élections</b>			
<i>Participation aux opérations de dépouillement des scrutins (dimanche matin, y.c. présidence)</i>	Par matinée	90.-	
<i>Participation aux opérations de dépouillement</i>	Par dimanche		90.-
<i>Ouverture des enveloppes de transmission avant le jour du scrutin</i>	Par heure	25.-	25.-